

Quand la recherche participe au renouvellement de l'expertise paysagère

Le cas d'une expérimentation sur les espaces ouverts de la plaine Lyon-Saint-Exupéry

Alexandre Callens

Cet article porte sur l'expertise paysagère relative aux plans de paysage, c'est-à-dire une démarche de projet dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble différents acteurs, pour élaborer des stratégies d'action sur un territoire en traitant plusieurs enjeux de manière transversale. Nous aborderons plus précisément son articulation avec l'expertise écologique, qui se focalise sur l'étude de la faune, de la flore et de leurs habitats naturels, en vue de mener des interventions en faveur de la biodiversité.

Nous partons du constat d'un manque de dialogue entre les approches de l'écologie et du paysage au sujet des trames vertes et bleues (TVB)¹. En effet, dans le cadre de la politique sur ces trames et dans les guides méthodologiques associés (APCE, 2016, p. 13 ; Région Haute-Normandie, 2014), il n'y a guère de références à l'expertise paysagère, au contraire de l'expertise écologique. Cette situation interroge car des chercheurs et des professionnels des deux domaines soulignent l'apport de l'expertise paysagère, et notamment des plans de paysage, face à des processus d'action qui s'avèrent complexes (APCE, 2016 ; Décamps et Décamps, 2004).

Souhaitant contribuer à pallier ce manque de dialogue, nous avons mené une recherche-action au sein d'un laboratoire, dans le cadre d'une thèse de doctorat². Elle vise à renouveler l'expertise paysagère en l'articulant à celle de l'écologie. Notre démarche s'intéresse ainsi à l'interprofessionnalité entre les praticiens de ces deux champs de compétence. Son objectif scientifique porte sur l'épistémologie des démarches paysagères dans leur relation avec les approches de l'écologie, en cherchant des évolutions possibles dans le contexte actuel de la politique des TVB.

Notre méthode de recherche s'appuie sur l'expérimentation d'une « expertise paysagère renouvelée » au sein d'un processus de restauration écologique en cours, en mobilisant la notion théorique de « milieu » (Berque, 1990 ; Donadieu, 2009 ; Mougnot, 2003). Il s'agit d'une participation observante (Soulé, 2007) dans laquelle le chercheur a une double posture :

- académique, par le développement d'un savoir scientifique d'ordre épistémologique, apportant un éclairage conceptuel sur les démarches

- de projet de paysage et les outils utilisés ;
- professionnelle, par la réalisation d'une étude paysagère menée en collaboration avec des écologues, avec une visée opérationnelle.

Ces deux postures se nourrissent mutuellement. En cela, cette recherche s'apparente à celles évoquées par Gilles Clément (2009), fondées sur l'expérimentation et l'exemplification pour clarifier des pistes théoriques exploitables par les professionnels.

Ainsi, un partenariat entre notre laboratoire de recherche et une structure opérationnelle intervenant sur un territoire a été nécessaire. Une certaine indépendance du chercheur est assurée, puisque le financement de notre travail est distinct de ce partenariat³. Nous avons choisi une structure qui pilote un processus de restauration écologique de trames vertes et bleues, l'idée étant de lui apporter une expertise paysagère complémentaire à celle de l'écologie. Par ailleurs, nous avons visé un terrain associant des dynamiques urbaines et rurales. Une telle situation nous paraît en effet significative de la complexité des actions sur les TVB, en raison de l'impératif de préservation de la biodiversité face aux pressions d'urbanisation, et de la nécessité de prendre en compte divers usages et pratiques spatiales. Pierre Donadiou (1998) nomme ces territoires « campagnes urbaines ». Selon lui, ils peuvent être l'objet d'un projet d'aménagement structuré par le non-bâti, autour de l'agriculture urbaine. Ce dessein s'appuie plus généralement sur des « espaces ouverts » que Monique Poulot (2013) définit par leur nature diverse (espaces agricoles ou forestiers, parcs, etc.) et leur multifonctionnalité biologique, esthétique, économique, récréative, etc.

Notre choix s'est porté sur la plaine Saint-Exupéry, située aux limites de l'agglomération lyonnaise et inscrite dans la planification de la DTA (directive territoriale d'aménagement)⁴. Les espaces ouverts agro-naturels y subissent de fortes pressions face aux aménagements liés à la plateforme aéroportuaire (infrastructures, zones d'activités, etc.). Notre expérimentation porte sur deux corridors de ce territoire sur lesquels travaillent des écologues, dans le cadre d'un contrat de restauration écologique sur cinq ans issu de la politique TVB. Il est piloté par le Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre (SMABB)⁵, avec l'assistance du conservatoire des espaces naturels (CEN) d'Isère.

Dans cet article, nous reviendrons d'abord sur la politique des trames vertes et bleues et les rapports qu'elle entretient avec l'expertise paysagère ; nous préciserons, dans ce contexte, la démarche générale de notre recherche-action et les outils testés. Nous détaillerons ensuite les modalités d'expérimentation. Nous tracerons enfin des pistes théoriques de renouvellement des outils et des méthodes des paysagistes pour contribuer à des innovations dans les manières d'agir sur les espaces ouverts. Ce processus nous conduira à conclure sur l'arène constituée entre le monde académique et les pratiques

professionnelles, et son rôle essentiel pour que la recherche participe au renouvellement de l'expertise paysagère.

Une recherche-action visant le croisement de l'expertise paysagère avec celle de l'écologie

Une politique sur les trames vertes et bleues qui minimise le potentiel de l'expertise du paysage

La politique nationale sur les trames vertes et bleues s'est affirmée en France avec les lois Grenelle de 2009 et 2010. Dans ce contexte, des documents de planification régionale thématique, les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), aujourd'hui inclus dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), sont rendus obligatoires. Ils sont déclinés à l'échelle locale par la planification intercommunale et communale des SCOT, PLUI ou PLU⁶, et ils peuvent être associés à des mesures d'accompagnement pour intervenir en faveur de la biodiversité. Les principaux savoirs mobilisés dans ces cadres sont issus de l'écologie du paysage (Burel et Baudry, 1999). Ils préconisent de relier les réservoirs de biodiversité par des corridors constitués de milieux favorables aux déplacements des espèces animales et végétales (bois, haies, ripisylves, prairies, etc.), cet ensemble étant nommé «trames vertes et bleues». Pour élaborer un plan d'action avec les acteurs du territoire, les guides relatifs aux TVB conseillent de s'appuyer sur les connaissances des écologues et sur des études éco-paysagères (Région Haute-Normandie, 2014). Ces études sont fondées sur un travail cartographique associant des inventaires naturalistes aux éléments d'occupation du sol. Elles permettent de modéliser le déplacement de la faune afin de repérer des sous-trames (boisées, aquatiques, etc.) et des ruptures de continuités, sur lesquelles des interventions seraient souhaitables (implantation de haies, prairies, mares, passages à faune, etc.).

On note que cette approche écologique considère l'action sur les territoires ordinaires comme essentielle pour préserver la biodiversité, ce qui conduit à des opérations complexes. En effet, les interventions sur les trames vertes et bleues ont lieu dans une diversité d'espaces ouverts, ce qui oblige à prendre en compte leur multifonctionnalité (agriculture, loisirs, etc.), notamment dans les « campagnes urbaines ». Concrètement, les intérêts des acteurs mobilisés, propriétaires et gestionnaires de ces espaces, peuvent être contrecarrés par les mesures prises en faveur de la biodiversité. C'est justement cette complexité qui rend pertinente l'ouverture de l'approche écologique à d'autres dimensions, particulièrement le paysage. Cela favoriserait la coconstruction d'actions sur les TVB en les inscrivant dans les souhaits, représentations et pratiques des multiples acteurs du territoire. Des professionnels et chercheurs de l'écologie et du paysage pointent, à ce propos, l'utilité des plans de paysage (APCE, 2016, p. 11 ; Décamps et Décamps, 2004, p. 188-190).

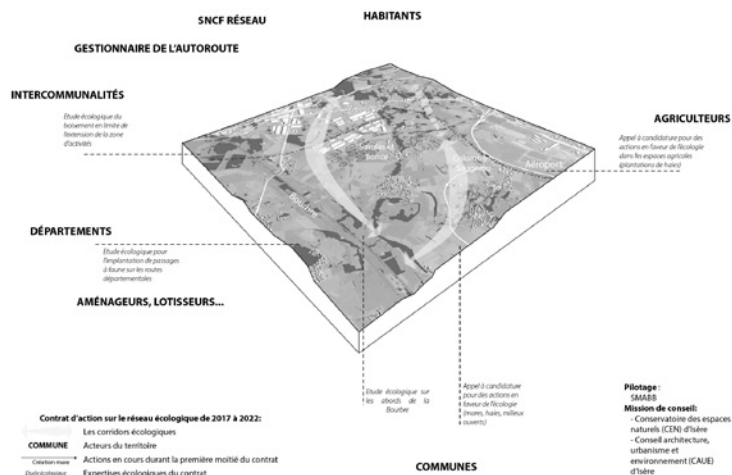
L'expertise paysagère dont il est question produit une connaissance du milieu articulant les dynamiques écologiques et sociales, (Berque, 1990 ; Donadieu, 2009). Les guides et documents méthodologiques des plans de paysage exposent des outils d'analyse généraliste du territoire (MEDDE, 2015 ; MTES, 2017 ; ministère de l'Environnement, 1993). Les unités et les motifs paysagers⁷ sont présentés comme des instruments d'interprétation permettant de synthétiser de multiples enjeux et de les spatialiser. Ceux-ci sont étudiés et figurés grâce à différents moyens de représentation (cartes, photos, croquis, textes, etc.) qui constituent également des supports pour discuter du territoire avec les acteurs locaux et encadrer son évolution en considérant différentes fonctionnalités. Toutefois, il nous faut noter ici que l'articulation avec les approches écologiques n'est pas détaillée dans ces guides, même si des professionnels du paysage réfléchissent à l'intégration des savoirs écologiques dans leurs démarches de projets (APCE, 2016 ; Pousin *et al.*, 2016 ; Leger-Smith, 2020).

Adapter des outils des paysagistes pour favoriser les complémentarités avec l'expertise écologique

Afin de développer le dialogue entre les approches de l'écologie et du paysage, nous proposons de reconsidérer les outils existants de l'expertise paysagère que nous venons d'évoquer, afin qu'ils soient adaptés à l'expertise écologique actuelle. Plus précisément :

- D'une part, nous identifions les motifs paysagers comme outils d'interprétation des trames et sous-trames écologiques. En effet, un parallèle peut être tracé entre les éléments paysagers considérés dans l'étude des motifs et les composantes d'occupation du sol constituant les trames vertes et bleues. Cela concerne les données factuelles d'organisation spatiale des aménagements, du végétal et de l'hydrographie, associées aux inventaires faune et flore. En outre, il est possible d'aborder certaines valeurs sociales attribuées aux éléments paysagers favorisant la biodiversité. Elles se réfèrent notamment à la place donnée par les aménageurs aux plantations et à l'eau, aux pratiques et représentations des habitants autour des végétaux, à la perception des haies par les agriculteurs, etc. Ces motifs relatent ainsi l'imbrication, au sein d'une société donnée, des réalités factuelles – notamment biologiques – et sensibles du milieu (Berque, 1995).
- D'autre part, nous proposons d'étudier et de figurer les motifs paysagers des trames écologiques en adaptant différents outils de représentation du paysage, afin de permettre le croisement des démarches paysagères et écologiques, et de faciliter les échanges entre acteurs pour faire émerger diverses intentions de projet. Ces outils peuvent alors être pensés comme des « objets intermédiaires » permettant la médiation entre des mondes sociaux hétérogènes (Vinck, 2009).

Figure 1. Processus d'action sur les trames vertes et bleues piloté par le SMABB sur le terrain d'expérimentation (source : auteur)



Cadre et déroulement de l'expérimentation

Un contexte opérationnel préexistant, terrain d'expérimentation d'une expertise paysagère

Nous avons expérimenté notre méthode d'une expertise paysagère renouvelée dans le contexte d'un contrat quinquennal d'action sur les trames vertes et bleues porté par le SMABB et dont la mise en œuvre est en cours (cf. figure 1). Ce processus mobilise plusieurs acteurs du territoire (communes, agriculteurs, départements, intercommunalités...), accompagnés dans leur manière d'agir sur les espaces du réseau écologique dont ils sont propriétaires, opérateurs ou gestionnaires (terrains communaux, zones d'activités, routes, espaces agricoles...). Le SMABB perçoit l'intérêt du paysage pour mobiliser davantage les acteurs du territoire, comme en témoigne l'émergence d'un partenariat avec les paysagistes du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de l'Isère. Toutefois, ce dispositif d'action est aujourd'hui focalisé majoritairement sur la fonctionnalité écologique, et le dialogue entre acteurs s'appuie principalement sur des cartographies de modélisation et d'inventaires réalisés par des écologues, afin de préciser les actions à mener.

Dans ce contexte, nous avons proposé au SMABB la mise en œuvre d'une expertise paysagère associée à celle de l'écologie. Cette démarche s'est déroulée de 2018 à 2020, durant la première partie du contrat quinquennal. Nous

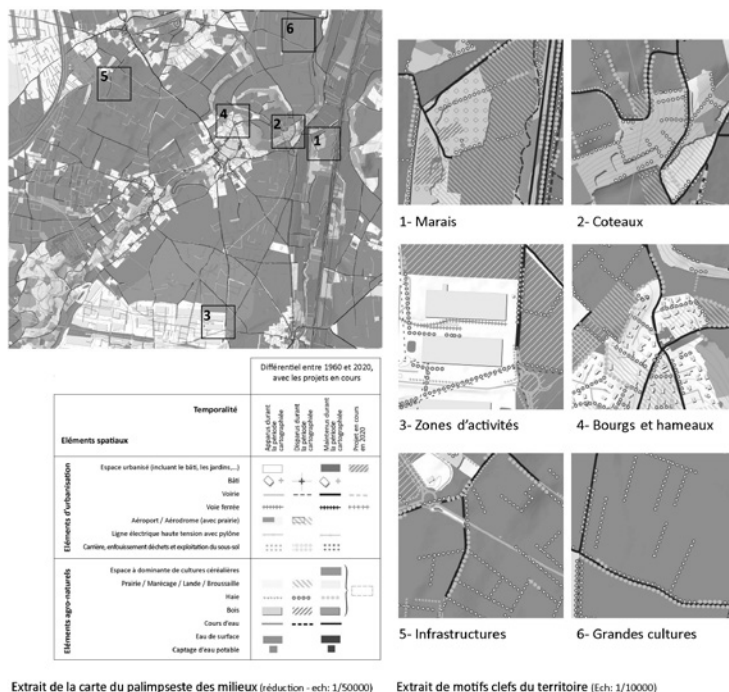
nous sommes adaptés à ce processus d'action avant de nous en affranchir en partie pour approfondir certaines problématiques rencontrées. Trois temps de travail avec les écologues et les acteurs du territoire ont marqué notre expérimentation.

Temps 1 : préciser les apports de l'expertise paysagère à celle de l'écologie. Nous avons précisé, dans un premier temps, comment notre expertise paysagère pouvait compléter celle de l'écologie dans le contexte spécifique de notre terrain d'expérimentation. Pour cela, nous avons commencé par produire un support graphique en repérant des motifs paysagers de la trame verte et bleue. Sur cette base, nous avons mené des entretiens semi-directifs avec la paysagiste du CAUE 38 et l'écologue du CEN 38, chargés tous deux d'une mission de conseil pour le SMABB.

Notre support initial de représentation du territoire et de ses espaces ouverts est une cartographie historique. Elle se démarque des cartes écologiques usuelles par la figuration du temps. Cette dimension intéressante autant les paysagistes que les écologues nous est apparue favorable à une démarche interprofessionnelle. Concrètement, nous avons réinterprété l'Atlas historique de Genève (Léveillé *et al.*, 1993) pour montrer les strates d'évolution des espaces ouverts dans le temps, c'est-à-dire son palimpseste (Corboz, 1983). Les éléments du réseau écologique (haies, prairies, cours d'eau...) et sa fragmentation (infrastructures, urbanisation...) ont été cartographiés sur un système d'information géographique (SIG), en figurant les maintiens, apparitions et disparitions entre 1960 et 2020 (période de planification et d'urbanisation significative de la plaine Saint-Exupéry) ainsi que les projets d'aménagement en cours (Callens, 2020). Nous avons pré-identifié les principaux motifs paysagers de la TVB du terrain d'expérimentation (figure 2).

Les entretiens avec le CEN et le CAUE ont mis en évidence l'utilité de notre support graphique pour parler des actions futures sur la trame verte et bleue, à travers l'histoire locale et les multiples fonctions (ressources du sol agricole, cadre de vie, biodiversité, etc.) remplies par ces espaces d'hier à aujourd'hui. Des faits écologiques ont pu être associés à des valeurs sensibles, mémorielles et fonctionnelles susceptibles d'intéresser les acteurs locaux et de favoriser l'élaboration d'un plan d'action. Pour illustrer cela, des intentions complémentaires d'un tel projet ont été énoncées par les professionnels du CEN et du CAUE. L'écologue du CEN a expliqué que les motifs des coteaux et du marais comportent des prairies sèches et humides anciennes qu'il s'agirait de préserver ou de recréer au bénéfice de la biodiversité. La paysagiste du CAUE a souligné l'attrait de ces espaces semi-naturels témoignant d'une histoire locale pour le promeneur. Par ailleurs, elle a parlé des motifs des bourgs et des infrastructures routières en soulignant la perte des anciennes transitions avec les espaces cultivés

Figure 2. Cartographie du palimpseste et repérage initial de motifs paysagers de trames vertes et bleues (source : auteur)

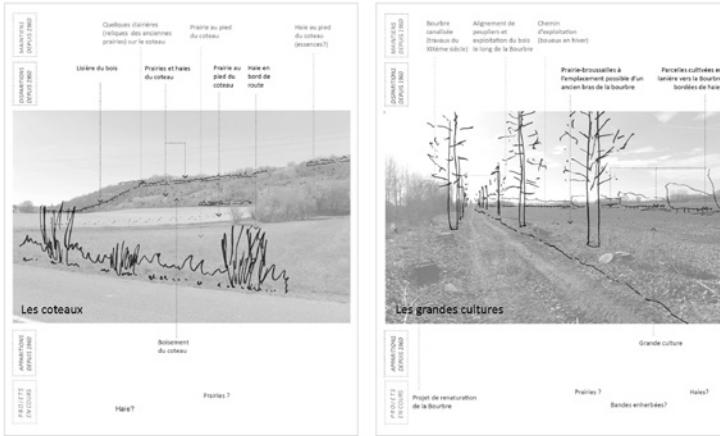


qui existaient auparavant, via les arbres, les haies et les prairies. De telles lisières d'urbanisation et de tels abords d'infrastructures seraient à réinventer aujourd'hui pour le cadre de vie (voies et chemins végétalisés, gestion de l'eau en surface avec des plantations, espaces enherbés, etc.). L'écologue du CEN a précisé l'intérêt environnemental qu'aurait une telle intervention, surtout si des passages à faune sous les routes la complétaient. Il a souligné que cette démarche allait de pair avec le développement des haies et des bandes enherbées dans les motifs de grandes cultures.

Temps 2 : connaître les motivations des acteurs du territoire

Le deuxième temps de travail a testé l'apport de notre expertise paysagère à l'étude écologique des abords de la Bourbre. Cette étude, qui s'intéresse à différentes échelles spatiales, s'est avérée être un moment-clé de définition des interventions sur les TVB du territoire. À l'aide de nos supports graphiques, nous avons stimulé le dialogue avec les acteurs locaux, afin d'appréhender leurs souhaits et motivations pour mener des actions.

Figure 3. Exemple de photographies A4 imprimées avec calques interprétatifs (source : auteur)



Nous avons notamment discuté des intentions de projets énoncées par le CEN et le CAUE.

Pour permettre la lecture de la carte historique par un public varié, nous l'avons complétée par un travail inspiré de l'usage de photographies dans le cadre des projets de paysage (Bertho et Pousin, 2017). Des images prises lors de nos observations du terrain en avion et à vélo ont été sélectionnées. Des calques interprétatifs offrent une autre visualisation des motifs par rapport à la carte du palimpseste. La mise en page donne des indications sur le passé (dans les parties hautes) et sur une projection dans le futur (en bas) reprenant les projets en cours (figure 3).

Durant l'étude écologique, notre expérimentation a testé à trois reprises ces supports auprès d'élus et de techniciens des communes⁸. À la suite d'une réunion autour d'un diaporama, puis d'un atelier utilisant des documents imprimés, une discussion finale s'est appuyée sur des panneaux de synthèse au format A0 associant nos représentations à quelques propositions d'interventions formulées au cours des rencontres précédentes. Les échanges ont permis de préciser les motivations et souhaits des équipes municipales en vue d'agir sur les motifs du territoire. Les intentions de projets évoquées lors des entretiens interprofessionnels de notre premier temps de travail ont pu être complétées, préfigurant un plan d'action partagé. Des oppositions et blocages ont également été mis en avant.

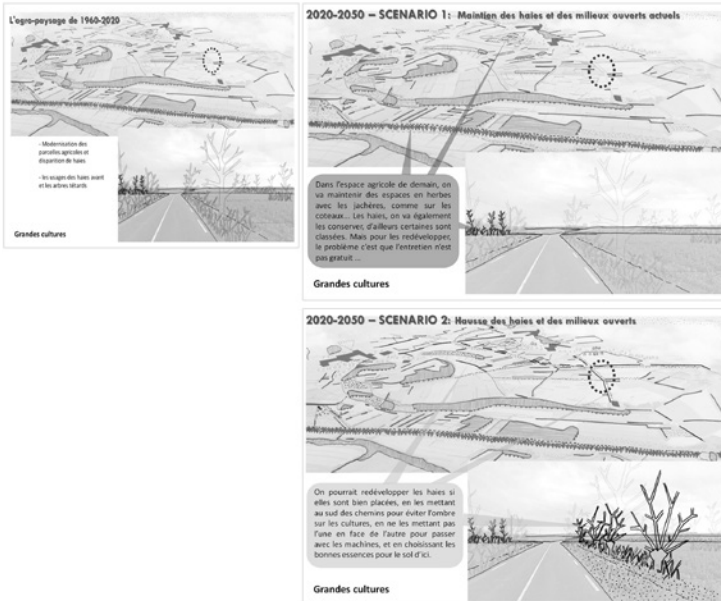
Concrètement, le redéveloppement de prairies sur les motifs des coteaux et du marais impropres aux grandes cultures ainsi que la création de

mares dans ce dernier motif ont intéressé les communes. Les équipes municipales ont souligné que ces actions évoquaient la présence passée d'animaux d'élevage et renforçaient la beauté de ces espaces pour le promeneur. En effet, une mare se substituerait à un bassin en béton disgracieux et s'insérerait harmonieusement dans le marais. En outre, des réflexions ont été amorcées sur le foncier des coteaux, avec une gestion par éco-pâturages liés aux dynamiques locales⁹, suggérant l'ancienne activité agricole. Le motif des bourgs a été peu débattu. Ceux des zones d'activités et des infrastructures ont été abordés pour les aménagements en cours, à travers la volonté de développer les plantations devant des bâtiments et le long des routes. Il s'agissait initialement d'un souhait esthétique, complété lors des réunions d'une intention écologique par le choix d'essences favorables à la biodiversité. La mise en place d'actions sur le motif des grandes cultures a cependant fait l'objet d'un blocage. En effet, le redéveloppement de haies et de prairies – enjeu majeur des trames vertes et bleues – est perçu comme peu pertinent par les communes au vu des pressions urbaines fragilisant déjà les exploitations agricoles. Des leviers d'intervention sont apparus néanmoins au cours des discussions, comme l'implantation de bandes enherbées, aidée par la politique agricole commune (PAC), la plantation de mûriers têtards, reconnus comme un patrimoine local¹⁰, les pratiques agricoles environnementales en cours de développement pour protéger un captage d'eau, etc. Toutefois, aucun échange avec les agriculteurs n'a été vraiment mené : ils ont seulement été destinataires d'un appel à volontaires¹¹ pour planter des haies. Aucun n'a donné suite.

Temps 3 : approfondir les pistes d'intervention

Le troisième temps de travail a visé l'approfondissement du dialogue avec des acteurs du territoire afin d'avancer sur les problématiques, intentions, pistes d'action et questionnements mis en avant lors des précédents moments d'échanges. Nous avons ainsi analysé les études et démarches en cours sur l'extension de la zone d'activités, les routes départementales et l'espace agricole, sans nous limiter strictement au contrat sur les trames vertes et bleues¹². Nous nous sommes concentrés finalement sur une action en marge de ce dernier, menée par l'agronome animant la protection d'un captage d'eau. Elle consistait à réaliser des panneaux d'interprétation de l'espace agricole et à soutenir les agriculteurs dans leurs démarches environnementales à travers des discussions avec des techniciens communaux, et à moyen terme avec des habitants. Inscire l'expertise paysagère dans ce contexte nous a paru intéressant du fait de la création d'un espace d'échanges entre agriculteurs et acteurs locaux au sujet d'actions agroécologiques. Nous y avons vu la possibilité de remédier à la situation de blocage observée précédemment à propos d'interventions sur les espaces cultivés.

Figure 4 - Exemple de diapositives Power Point exploitant les récits textuels des agriculteurs (source : auteur)



Pour cela, nous avons complété les représentations cartographiques et photographiques réalisées précédemment avec des textes sur la perception par les agriculteurs de l'évolution du paysage et des actions environnementales en cours. Concrètement, des entretiens et des parcours commentés ont été réalisés¹³ en s'inspirant de recherches urbaines et paysagères (Biase *et al.*, 2016 ; Roux et Tixier, 2011). Les propos enregistrés des agriculteurs ont été retranscrits, synthétisés, puis organisés en articulant ce qu'ils disaient de l'agro-paysage d'hier à aujourd'hui avec leur vision sur son évolution face aux enjeux des TVB. Deux scénarios prospectifs ont été élaborés. Le premier expliquait pourquoi il est difficile de développer des éléments semi-naturels dans les espaces cultivés. Le second précisait les possibilités de développement de ces éléments en intégrant des problématiques de gestion, d'exploitation agricole et d'urbanisation.

Ces récits ont été intégrés dans différents supports de représentation : des impressions au format A4 assemblées dans un porte-vues, des fiches A4 et A5 à disposer sur une table et un Power Point à projeter (figure 4). Ils ont été exploités respectivement durant un arpentage du terrain avec les techniciens communaux, lors d'un débat avec les agriculteurs céréaliers

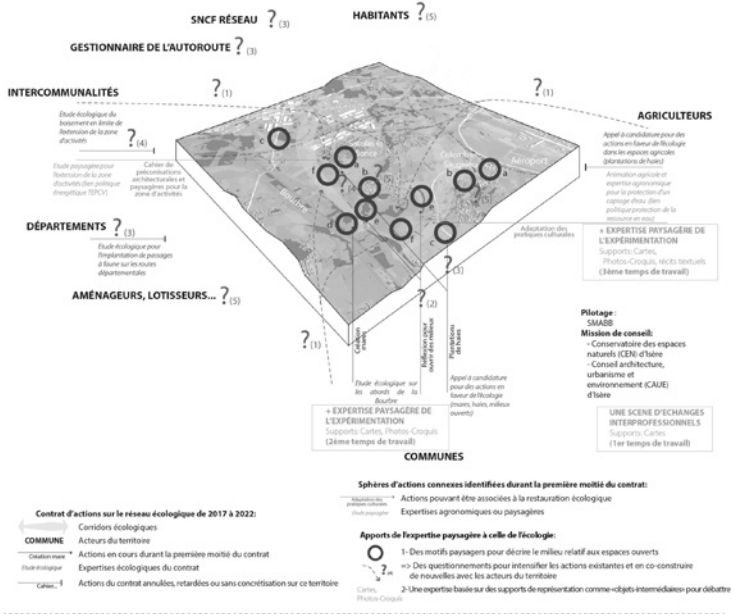
interviewés et au cours d'une synthèse présentée au comité de pilotage (COPIL) annuel des actions menées sur le captage d'eau, réunissant notamment des élus communaux et des agriculteurs.

Le travail mené a permis de détailler le regard des acteurs du territoire sur le motif des grandes cultures et les possibilités d'interventions en faveur de la biodiversité du deuxième scénario prospectif. Lors du COPIL, l'animatrice agricole a indiqué que le développement d'éléments semi-naturels dans l'agro-paysage retiendrait des polluants et protégerait ainsi le captage. Certains agriculteurs ont souligné l'intérêt des bandes enherbées pour manœuvrer avec les engins, et des haies pour limiter l'usage des produits phytosanitaires grâce aux auxiliaires de culture, et économiser l'eau d'irrigation. Selon eux, développer les plantations serait possible en étudiant leur emplacement pour que les cultures se développent normalement et, si possible, en obtenant une aide pour leur entretien. À ce propos, nous avons signalé l'existence d'une étude paysagère pour la future zone d'activités à proximité, où la gestion des végétaux est liée à l'exploitation du bois-énergie¹⁴, une démarche sur laquelle pourraient s'appuyer les agriculteurs. À la fin de ce COPIL, une réunion entre des agriculteurs et des élus et techniciens municipaux a été planifiée pour discuter spécifiquement de ces points. Les sujets qui ont été abordés pourraient par ailleurs être mobilisés dans le dialogue avec les habitants prévu à moyen terme, en se référant au patrimoine local de l'agro-paysage.

Vers une synthèse des apports de l'expérimentation aux processus d'action en cours

À travers nos trois temps de travail, un dialogue multi-acteurs s'est amorcé autour d'un projet de néo-bocage réinterprétant des structures paysagères anciennes, ce qui a ouvert des perspectives d'évolution de l'ensemble des motifs paysagers des trames vertes et bleues étudiées. Les motivations des acteurs locaux, diverses, ne se limitaient pas à l'enjeu de la biodiversité. Différentes manières d'intervenir ont ainsi été discutées, partant du contrat quinquennal porté par le SMABB et s'élargissant vers d'autres modalités d'action. Pour en rendre compte, nous avons produit un schéma (figure 5) synthétisant des interventions que les acteurs du territoire étaient en train de mettre en place sur les TVB, celles qui avaient été annulées ou reportées, ainsi que des questionnements préfigurant des stratégies d'action inédites pour les espaces étudiés. Ces résultats sont à considérer avec les limites du contexte d'expérimentation et du temps circonscrit d'implication dans les processus opérationnels. Ils nous permettent toutefois de souligner l'apport de notre expertise paysagère à celle des écologues pour coconstruire un projet multi-acteurs sur les espaces ouverts, en considérant leur multifonctionnalité et en ouvrant vers de nouvelles possibilités d'action.

Figure 5. Synthèse des apports de l'expertise paysagère expérimentée aux processus de restauration écologique en cours (source : auteur)



Proposition théorique pour contribuer au renouvellement de l'expertise paysagère

En nous appuyant sur notre expérimentation, nous souhaitons maintenant apporter des précisions d'ordre épistémologique, en revenant sur notre méthode d'une expertise paysagère renouvelée, afin qu'elle soit adaptée à celle de l'écologie.

Des motifs paysagers pour décrire le milieu et aller vers de nouvelles modalités d'action

Notre premier élément de méthode consiste à utiliser les motifs paysagers comme outils d'interprétation pour cristalliser une connaissance du milieu

sur les TVB telle qu'elle ressort des échanges avec les acteurs du territoire, dans une perspective multifonctionnelle. Les interprétations se construisent, s'adaptent et s'affinent au cours des différents temps de travail. Il s'agit à la fois de repérer des configurations physiques factuelles dotées d'une dimension écologique et de leur attribuer des valeurs sociales. Pour la sociologue Catherine Mougnot, cette connaissance est utile car les actions en faveur de la biodiversité s'inscrivent souvent dans un rapport de l'homme à la nature dépassant le rôle biologique de celle-ci (Mougnot, 2003, p. 160-197). L'étude des motifs constitue une forme d'observatoire de l'espace habité. Elle fournit des éléments de compréhension des motivations multiples – affectives, économiques, etc. – qui sous-tendent les interventions en cours sur les TVB et expliquent certains blocages, questionnant ainsi les processus d'intervention actuels et ouvrant vers de nouvelles modalités d'action.

Notre expérimentation permet d'exemplifier une telle étude de motifs, avec les aspects suivants que l'on peut noter (figure 5) :

- Concernant des infrastructures et des zones d'activités, le souhait des communes de planter des haies en lisière de ces constructions et le long des routes résulte d'une appréciation esthétique précédant l'écologie, ouvrant la piste d'associer les études paysagères et écologiques en cours, aujourd'hui distinctes.
- La volonté des acteurs locaux de rouvrir des milieux par la création de prairies dans les coteaux et les parties du marais impropres aux grandes cultures peut être interprétée comme l'attachement à des lieux produits par la polyculture-élevage du passé. Cette caractéristique pourrait servir de point de départ au lancement d'une étude paysagère, écologique et agronomique sur le coteau et le pâturage de terrains privés.
- Par ailleurs, à propos des grandes cultures, certains blocages par rapport à l'implantation d'éléments semi-naturels pourraient être levés en partant des pratiques et représentations locales. En effet, les haies peuvent être considérées par les agriculteurs comme un patrimoine commun (les arbres têtards), un apport (auxiliaires de culture, irrigation) mais aussi une charge d'entretien. Le développement de cette végétation pourrait être envisagé en associant les ressources financières des actions pour la biodiversité, la protection de la ressource en eau et le bois-énergie, aujourd'hui sectorisées. Un espace de dialogue des agriculteurs avec les communes et les intercommunalités serait à construire à partir de ces observations, pour discuter des lieux d'implantation de nouvelles haies et en préciser les modalités de gestion.

Des supports de représentation du paysage conçus comme des objets intermédiaires pour coconcevoir un projet

Notre deuxième élément de méthode d'une expertise paysagère renouvelée consiste à fabriquer et utiliser des supports de représentation en les conce-

vant comme « objet-intermédiaires » entre les différents interlocuteurs (fig. 5). Ces supports sont nécessaires pour décrypter les motifs ainsi que nous venons de le voir, dans le but de coconcevoir un projet. En effet, ces outils de représentation permettent de susciter, de discuter et de diffuser des connaissances du milieu et de déplacer certains points de vue, produisant ainsi une médiation entre les professionnels et les divers acteurs (Vinck, 2009). Ils sont construits au fur et à mesure du processus opérationnel dans lequel s'inscrit l'expertise paysagère, en s'adaptant aux différentes situations d'échanges. Quelques points méthodologiques peuvent être précisés à la suite de l'expérimentation :

- La représentation ne s'attache pas uniquement à l'espace, mais également au temps. Cela permet de considérer autrement les éléments du réseau écologique et de stimuler le dialogue entre plusieurs interlocuteurs. Elle produit un récit d'actions multifonctionnelles ancré dans une histoire locale pour les professionnels, nourri de la connaissance du territoire des acteurs.
- Des représentations préexistantes associées à l'expertise paysagère, et explicitées dans un contexte de recherche (Léveillé *et al.*, 1993 ; Bertho et Pousin, 2017 ; Biase *et al.*, 2016 ; Roux et Tixier, 2011), sont réinterprétées et cumulées suivant les interlocuteurs ciblés. La carte du palimpseste s'adresse à des professionnels habitués aux plans. L'ajout de la photographie facilite sa lecture pour échanger avec des techniciens et des élus. Enfin, les récits des agriculteurs apparaissent essentiels pour lancer le dialogue avec eux.
- Les situations de mise en discussion des supports sont diversifiées afin d'établir plusieurs modalités relationnelles avec les acteurs, essentielles pour appréhender les faits et valeurs complexes du milieu : parcours *in situ*, ateliers, rencontres en petits groupes, réunions techniques ou de pilotage...
- La formalisation d'un récit rétrospectif et prospectif puis sa mise en débats sont nécessaires pour construire une vision partagée sur les espaces ouverts et interpréter les motifs paysagers des trames vertes et bleues. À cette fin, des synthèses provisoires sont réalisées à la fin de chacun des temps de travail avec les acteurs locaux.

Conclusion

Les apports d'une arène entre la recherche académique et les pratiques professionnelles

Pour conclure, nous souhaitons prendre de la hauteur par rapport à la démarche de notre recherche-action et pointer ses apports spécifiques. Pour cela, il nous paraît intéressant d'utiliser le terme d'arène, rapporté aux liens de la recherche académique avec les pratiques professionnelles d'un contexte opérationnel.

Cette arène se définit tout d'abord par une collaboration entre deux structures distinctes, se concrétisant par des productions de savoirs attendues de chacune d'elles et par leur articulation. Il y a en effet, d'une part, une expertise paysagère élaborée à destination d'organismes impliqués dans un processus d'actions concrètes, où nous avons tenu le rôle de professionnels du paysage. Cela a conduit à la production d'une connaissance du milieu orientée vers l'esquisse d'un projet. D'autre part, nous produisons une analyse théorique sur les modalités d'approche du milieu de notre expertise paysagère, afin qu'elle soit adaptée à celle des écologues. L'expérimentation sert de base pour produire ce savoir scientifique de la recherche. Des outils et méthodes sont clarifiés autour des notions de « motifs paysagers » et d'« objets intermédiaires ». Ces connaissances généralistes sont mises à disposition des professionnels afin de contribuer au renouvellement de leurs pratiques pour réaliser des plans de paysages ou des contrats d'action environnementaux, dans tout contexte de projet sur les « espaces ouverts » de « campagnes urbaines ».

Par ailleurs, nous définissons également cette arène par le débat et l'émulation produite par la recherche au sein de structures institutionnelles. En effet, notre expérimentation se positionne dans une lecture critique de la mise en œuvre des politiques de la transition socio-écologique, et elle développe dans des processus opérationnels des liens aujourd'hui manquants entre les expertises paysagères et écologiques. Des effets potentiels dans la sphère institutionnelle y sont liés, car notre recherche-action amène certains acteurs à réfléchir à leur manière de faire. Nous pouvons contribuer, en cela, à faire évoluer la mise en œuvre des politiques nationales, à valoriser le croisement de diverses expertises en pointant l'importance de celle du paysage, et à poser des bases pour adapter les méthodologies des guides officiels.

Ainsi, notre recherche-action se caractérise par la définition d'une arène entre les sphères de la recherche et des pratiques professionnelles. Son apport se traduit à la fois par une expertise paysagère renouvelée dans un contexte particulier, par une analyse théorique pour nourrir plus largement le renouvellement des pratiques professionnelles, et enfin par une émulation au sein de la sphère institutionnelle pour favoriser les conditions nécessaires à ces innovations.

Bibliographie

- Association des paysagistes-conseils de l'État (APCE), 2016, « Paysage et trame verte et bleue ». Lien : <https://cutt.ly/IAzTqhp>
- BERQUE A., 1990, *Médiancée. De milieux en paysages*, Paris, Belin.
- BERQUE A., 1995, *Les Raisons du paysage. De la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Hazan.
- BERTHO R. et POUSIN F., 2017, « L'Observatoire photographique du paysage du PNR des Vosges du Nord : de l'œuvre à l'action », *Projets de paysage*.
Lien : <https://cutt.ly/YAzR2n8>
- BIASE A. de, ROSSI C., SOTGIA A., ZANINI P. et PARVU S., 2016, *Paysages en récit. Pour une approche anthropologique de l'Atlas des paysages de la Seine-Saint-Denis*, Paris, LAA recherche.
- BUREL F. et BAUDRY J., 1999, *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*, Paris, Éditions Tec et Doc.
- CALLENS A., 2020, « Mapping the Palimpsest of Milieus. Towards a shared project on the open spaces of the Plaine Lyon-Saint-Exupéry », *Urban Planning*, n° 5(2). Lien : <https://cutt.ly/yAzTitG>
- CLÉMENT G., 2009, « Qu'est-ce que la recherche dans une école de paysage et plus particulièrement dans une école de projet ? », Séminaire de recherche le 21/09/2009 à l'École nationale du paysage de Versailles.
- CORBOZ A., 1983, « Le territoire comme palimpseste », dans A. CORBOZ, 2001, *Le Territoire comme palimpseste et autres essais*, Paris, Éditions de l'Imprimeur.
- DÉCAMPS H. et DÉCAMPS O., 2004, *Au printemps des paysages*, Paris, Buchet-Chastel.
- DONADIEU P., 1998, *Campagnes urbaines*, Arles, Actes Sud.
- DONADIEU P., 2009, *Les Paysagistes, ou les métamorphoses du jardinier*, Arles, Actes Sud.
- LEGER-SMITH A., 2020, « Des projets de paysage qui évoluent », dans P. CLERGEAU (dir.), *Urbanisme et biodiversité. Vers un paysage vivant structurant le projet urbain*, Rennes, Apogée.
- LÉVEILLÉ A., CORBOZ A., CASSANI Y., MAYOR M.-P., TOUMI-OVERNEY I. et HIRSCHI P., 1993, « Atlas du territoire genevois. Permanences et modifications cadastrales aux XIX^e et XX^e siècles », Département des travaux publics du canton de Genève, Service des monuments et des sites, Centre de recherche sur la rénovation urbaine. Lien : <https://cutt.ly/PAzTnO6> (voir « Territoire 1800 » et « Territoire XIX^e-XX^e siècle »).
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2015, « Le plan de paysage. Agir pour le cadre de vie ». Lien : <https://cutt.ly/aAzTDjW>
- Ministère de l'Environnement, 1993, « Plans de paysage. Repères 1993 ».
- MOUGENOT C., 2003, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, Éditions Maison des sciences de l'homme/ Inra.
- Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2017, « Le plan de paysage,

- agir pour le cadre de vie ». Lien : <https://cutt.ly/aAzTZdS>
- POULOT M., 2013, « Du vert dans le périurbain. Les espaces ouverts, une hybridation de l'espace public (exemples franciliens) », *EspacesTemps*.
Lien : <https://cutt.ly/RAzT1fR>
 - POUSIN F., MARCO A., BERTAUDIÈRE-MONTÈS V., BARTHÉLÉMY C. et TIXIER N., 2016, « Le transect : outil de dialogue interdisciplinaire et de médiation. Le cas du projet d'élargissement de la 3^e voie ferrée de la vallée de l'Huveaune (France) », *VertigO*, hors-série n° 24. Lien : <https://cutt.ly/WAzT4I4>
 - Région Haute-Normandie, 2014, « Ensemble, valorisons la trame verte et bleue en Haute-Normandie. Guide pratique à l'usage des collectivités, pour la déclinaison des continuités écologiques à l'échelle locale, en application du schéma régional de cohérence écologique ». Lien : <https://cutt.ly/tAzYwb8>
 - ROUX J.-M. et TIXIER N., 2011, « Paroles données, paroles rendues. La fabrique de la ville à l'épreuve des usages », *Vies des villes, trimestriel de l'architecture et de la ville*, n° 16, p. 84-88.
 - SOULÉ B., 2007, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, n° 27, p. 127-140.
 - VINCK D., 2009, « De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière », *Revue d'anthropologie des connaissances*, n° 3(1), p. 51-72.
Lien : <https://cutt.ly/qAzYozD>

Notes

- 1 La trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme les humains, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La TVB porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique (Source : ministère de la Transition écologique).
- 2 Thèse menée sous la direction de Frédéric Pousin au sein du laboratoire IPRAUS – UMR AUSser.
- 3 Cette recherche est financée par un contrat doctoral du ministère de la Culture et de la Communication.
- 4 Approuvée en 2006, la DTA de l'Aire métropolitaine lyonnaise a été modifiée en 2015 pour y intégrer des projets de développement de la plaine Saint-Exupéry.
- 5 En 2016, dans le prolongement du SRCE Rhône-Alpes, le territoire de la plaine Saint-Exupéry est concerné par deux études pré-opérationnelles portées par des structures en charge des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), à savoir le SMABB et la cellule SAGE du département du Rhône. Sur ces deux études, seule celle portée par le SMABB aboutira à un contrat de cinq années (2017-2022) pour la remise en bon état des trames vertes et bleues.
- 6 SCOT : schéma de cohérence territoriale ; PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal ; PLU : plan local d'urbanisme.
- 7 « Les unités paysagères sont des espaces homogènes en termes d'éléments de composition, motifs paysagers, structures paysagères, ambiances, perceptions et représentations sociales » (définition figurant dans l'Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence). Les motifs paysagers sont des composantes du paysage telles qu'un village, une plaine ou des coteaux agricoles, constituées d'éléments comme des cours d'eau, des haies, des bois, des prairies, des jardins, des maisons, etc., et dont l'assemblage permet de caractériser une unité paysagère.
- 8 Il s'agit du service d'urbanisme de Satolas-et-Bonce et des services espaces verts et urbanisme de la commune de Colombier-Saugnieu.
- 9 Plusieurs propositions ont été avancées : l'appel à une entreprise privée déco-pâturages, l'installation d'une chèvrerie à la suite de la demande d'une agricultrice à la commune de Satolas-et-Bonce, la mise en place de conventions entre des propriétaires et des éleveurs pour le pâturage de certains espaces, le prolongement d'un accord préexistant d'agriculteurs avec des éleveurs de la région qui viennent avec leurs animaux pour pâturer les intercultures, etc.
- 10 Les arbres têtards ont une forme caractéristique issue de tailles périodiques en haut du tronc, conduisant à un élargissement de sa partie sommitale, de laquelle partent des branches relativement fines. Dans le cas du mûrier têtard, les tailles permettaient de récupérer les feuilles nécessaires à l'élevage des vers à soie.

Ces arbres étaient nécessaires à l'industrie textile lyonnaise, élément significatif de l'histoire locale.

- 11 Cet appel à volontaires a été lancé par la fédération de chasse d'Isère, via les associations communales de chasse agréée.
- 12 Dans le cadre du contrat sur les réseaux écologiques, nous avons analysé une étude écologique sur le ruban boisé prévu en limite de l'extension de la zone d'activités et une étude pré-opérationnelle pour définir la construction de passages à faune sous les routes départementales. En dehors de ce contrat, pour ouvrir le champ des possibles, nous avons examiné une étude paysagère pour l'extension de la zone d'activités (dissociée de celle sur le ruban boisé) et l'animation agricole sur le territoire de protection d'un captage d'eau de Colombier-Saugnieu.
- 13 Cinq agriculteurs ont été interrogés. L'enjeu n'était pas la représentativité par le nombre d'entretiens, mais la mise en avant de questionnements significatifs des problématiques de ce territoire.
- 14 Ce territoire est lauréat de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », qui aide au développement des énergies renouvelables.